

Etablissement : 0450053n

Collège Jean DUNOIS

23 rue de Coulmiers

45000 ORLEANS

N° de séance : 1

**Procès verbal
de la séance du Conseil
d'Administration
du 5 novembre 2024**

Membres	Pré	Exc	Abs	Membres	Pré	Exc	Abs
Membres de droit				Représentants des parents d'élèves FCPE			
M ROIG, Principal	X			Mme BOUTIN, représentante des parents d'élèves	x		
Mme BARZARCO, Principale-Adjointe	X			M.GIROD , représentant des parents d'élèves	x		
Mme BERLOGER, Adjointe Gestionnaire	X			Mme LEBRIZE-DESPRES , représentante des parents d'élèves	x		
Mme AUDONNET, CPE	X			Mme MEDELLI , représentante des parents d'élèves	x		
				Mme PAPIN , représentante des parents d'élèves	x		
Représentants du Conseil Départemental				Mme MARIAT-ROY, représentant des parents d'élèves	X		
Mme LABADIE		X		Mme BONAMY , représentante des parents d'élèves	X		
M. GABELLE		X		Représentants des personnels			
Représentants des élèves				Liste des personnels d'enseignement et d'éducation	Mme ABOUAYACH , représentante du personnel enseignant	x	
ANOUAR Driss, représentant des élèves	X				M.BOISSONNADE, représentant du personnel enseignant	x	
AUDOUARD Clémentine, représentante des élèves	X				M.CHESTIER , représentant du personnel enseignant	x	
					M.PLUVY , représentant du personnel enseignant	x	
Représentant de la Mairie d'Orléans					M.ROUSSEAU , représentant du personnel enseignant	x	
Mme CORNAIRE, Adjointe au Maire			x		Mme VERNAY, représentante du personnel enseignant	x	
Représentant d'Orléans Métropole				Personnels TOS	M.GAUTIER , représentant des personnels TOS	x	
					M.VYVEY , suppléant et représentant des personnels TOS	X	
M. TEBIBEL			x				

**Procès verbal
de la séance du Conseil
d'Administration
du 5 novembre 2024**

Le Principal M. Roig indique qu'il a modifié l'ordre du jour pour aborder le point soulevé par les parents d'élèves en question diverses (relatif aux voyages scolaires) avant le volet Pédagogie qui abordera justement des questions de voyage scolaire à soumettre au vote du CA.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du PV du CA n°1 du 30/09/2024
3. Installation du CA 2023-2024
4. Questions financières et matérielles
5. Pédagogie
6. Questions diverses

Réalisation d'un tour de table pour que les membres du CA se présentent très succinctement.

1. Adoption de l'ordre du jour

M. Roig lit l'ordre du jour.

Pas de remise en cause de celui-ci et de la modification proposée.

2. Approbation du PV du CA n°1 du 30 septembre 2024 (pour vote)

M Roig rappelle que le CA n°1 a essentiellement abordé les résultats du collège au niveau du DNB et des orientations et un bilan sur la rentrée avec les effectifs par niveau.

A l'issue, vote de l'approbation du PV.

Votants	20	Exprimés	20	Abstentions	0	Pour	20	Contre	0
----------------	-----------	-----------------	-----------	--------------------	----------	-------------	-----------	---------------	----------

Le PV du CA N°1 du 30 septembre 2024 est approuvé.

3. Installation du conseil d'administration

a. Règlement intérieur du CA (pour vote)

Un règlement intérieur du Conseil d'administration est proposé par Mme Barzacq, principale adjointe. Il reprend ce qui se fait dans les autres établissements. Il permet de cadrer la durée, le fonctionnement, de répartir la rédaction du compte-rendu entre les différents collèges de représentants au CA (parents, administration, professeurs).

Il s'agit de retranscrire les échanges, notamment si des discussions animées ou tendues surviennent. Cela permet d'avoir dans le détail le déroulé des échanges et l'ordre des arguments apportés par les intervenants.

**Procès verbal
de la séance du Conseil
d'Administration
du 5 novembre 2024**

Les parents d'élèves font remarquer que le premier CA de septembre peut être ardu à résumer pour les parents avec l'afflux de chiffres donnés par l'établissement lors de cette séance-là. M Roig indique que ce compte-rendu lui est adressé et que le collège le complète par les données chiffrées si besoin.

A l'issue, vote de l'adoption de ce Règlement Intérieur du CA.

Votants	20	Exprimés	20	Abstentions	0	Pour	20	Contre	0
----------------	-----------	-----------------	-----------	--------------------	----------	-------------	-----------	---------------	----------

Le Règlement Intérieur du CA est approuvé.

b. Mise en place d'une commission permanente (pour vote) et des autres commissions

- ❖ M Roig contextualise la mise en place d'une commission permanente. Il rappelle que celle-ci n'est plus obligatoire (elle l'était auparavant) mais qu'il souhaite continuer à l'installer afin que cette commission discute de certains points et évite des débats longs en Conseil d'administration.

Des compétences doivent être déléguées à cette commission permanente, ce qui permet son installation mais il est nécessaire de voter la liste des compétences déléguées.

Des compétences du CA peuvent être déléguées à la commission permanente :

- L'adhésion à tout groupement d'établissements
- Ou Le programme de l'Association Sportive
- Ou Le programme d'action établi chaque année par le conseil école-collège

M. Roig propose de donner à la commission permanente la compétence N°1.

A l'issue, vote pour la mise en place de la commission permanente

Votants	20	Exprimés	20	Abstentions	0	Pour	20	Contre	0
----------------	-----------	-----------------	-----------	--------------------	----------	-------------	-----------	---------------	----------

La mise en place de la commission permanente est approuvée.

- ❖ Répartition des membres des autres commissions statutaires

Monsieur Roig, présente à l'écran pour contrôle la composition des différentes commissions et la répartition des représentants des parents d'élèves désignés sur ces commissions. Il commente le rôle et la composition de certaines d'entre elles. Pas de vote réalisé sur ce point. (Voir annexe)

- **CHS** (Commission Hygiène et Sécurité) : pas d'obligation sur le collège Dunois d'en avoir une mais M. Roig souhaite la maintenir, afin d'être le plus transparent possible sur les questions matérielles et de sécurité

**Procès verbal
de la séance du Conseil
d'Administration
du 5 novembre 2024**

- **CESCE** (Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement) : 1 séance est prévue avant Noël
- **CVC** (Conseil de Vie Collégienne) : chargé de la mise en place de projets par les élèves

4. Questions matérielles et financières**a. Délégation pour engagement des marchés (pour vote)**

M Roig explique que pour fonctionner sans convoquer le CA à chaque achat ou commande par le collège, une délégation pour l'engagement des marchés (montant inférieur à 20000 euros) est à donner au Principal du collège. Cette délégation est soumise à l'approbation du CA.

A l'issue, vote pour la délégation pour l'engagement des marchés

Votants	20	Exprimés	20	Abstentions	0	Pour	20	Contre	0
----------------	-----------	-----------------	-----------	--------------------	----------	-------------	-----------	---------------	----------

La Délégation pour engagement des marchés est approuvée.

b. Admission en non-valeur (pour vote)

Lorsque des familles sont redevables de créances auprès du collège (cantines, autres ...), le rôle de l'agence comptable est de recouvrer ces créances. Parfois les élèves sont partis du collège et les familles ne sont pas solvables. Ces créances sont alors prises en charge sur le budget du collège et elles sont déclarées en Non-Valeur après approbation du CA.

Il est donc proposé d'admettre en Non-Valeur 282,90 euro (correspondant à 3 élèves ayant quitté le collège et dont la recouvrance des créances ne sera pas possible.)

A l'issue, vote pour l'Admission en non-valeur de 282,90 euros

Votants	20	Exprimés	20	Abstentions	0	Pour	20	Contre	0
----------------	-----------	-----------------	-----------	--------------------	----------	-------------	-----------	---------------	----------

L'Admission en Non-valeur de 282,90 euros est approuvée.

c. Délégation de signature à la Principale Adjointe et à la Secrétaire Générale

En l'absence du Principal, il convient de déléguer à la Principale adjointe les prérogatives dévolues au chef d'établissement en cas d'absence prolongée. Mme Barzacq étant toujours en poste, il y a une tacite reconduction avec le vote décidé l'an passé.

En ce qui concerne la délégation donnée à la Secrétaire Générale, Mme Berloger précise que depuis le passage sur le logiciel OPALE, la validation des commandes se fait par validation informatique de l'ordonnateur (le Principal).

**Procès verbal
de la séance du Conseil
d'Administration
du 5 novembre 2024**

La loi interdit que le délégataire soit un Principal Adjoint. Si la secrétaire générale ne souhaite pas de délégation, il faut que ce soit un autre Principal qui vienne au collège pour valider les dépenses (après décision et nomination de M Le Directeur académique). Or, Mme Berloger explique qu'elle ne souhaite pas avoir de délégation de signature afin de conserver ce contrôle par un signataire des engagements de dépenses. Il n'a donc pas de délégation à proposer aux membres du CA

d. Convention ARC (Atelier de Remotivation et de Civisme) (pour vote)

Chaque année une telle convention doit être mise en place avec les autres collèges qui envoient des élèves à l'ARC. Cependant, il y a une modification à apporter pour cette année : Auparavant, la prise en charge de la restauration des participants à l'ARC était forfaitaire pour les familles des élèves de l'ARC et inférieure au coût réel. Dorénavant la facturation aux familles sera faite au réel auprès des autres établissements. Cela permettra au collège de ne pas puiser sur son budget pour assurer le complément.

A l'issue, vote pour la convention de l'ARC

Votants	20	Exprimés	20	Abstentions	0	Pour	20	Contre	0
----------------	-----------	-----------------	-----------	--------------------	----------	-------------	-----------	---------------	----------

La convention de l'ARC est approuvée.

e. Proposition d'attribution du logement de fonction NAS à l'ATP (pour information)

Ce point était pour information

Le collège dispose de 4 logements de fonction.

Deux logements sont occupés par le Principal et la Principale adjointe en NAS *. Les 2 autres sont disponibles et peuvent être proposés à l'Agent d'accueil et à l'Agent Technique Polyvalent (en contrepartie, 116h supplémentaires sont dues par l'agent à l'établissement). L'agent d'accueil a décliné la proposition du logement mais L'ATP s'est depuis peu montré intéressé. **Nécessité Absolue de Service*

M. Rousseau précise que lors du dernier CA, les logements libres avaient des soucis matériels. Une réparation sur la chaudière a été faite le matin même et l'un des logements est habitable.

Une nouvelle répartition de la destination des logements va être proposée au département (principal, principal adj, gestionnaire, Agent) qui va statuer mais a déjà donné un accord de principe.

5. Actions Pédagogiques**a. Projet d'établissement (pour vote)**

Le projet d'établissement 2024-2029 décline au niveau de l'établissement les objectifs du projet académique 2024-2029 présenté lors d'un CA précédent. Il s'inscrit dans la suite logique de l'auto évaluation présentée en milieu d'année 2023 et donc de la contractualisation.

**Procès verbal
de la séance du Conseil
d'Administration
du 5 novembre 2024**

Ce projet d'établissement a été travaillé par des équipes multidisciplinaires en fin d'année scolaire et à la rentrée de septembre 2024. Madame Barzacq souhaite donc le présenter et le mettre au vote du CA

Mme Vernay, représentante des professeurs intervient alors en précisant que le tableau (page 6 à 13) ne reflète pas exactement les discussions de travail avec les professeurs et qu'il faudrait reprendre le travail engagé.

M Roig propose alors de reporter le vote du projet d'établissement au prochain CA pour permettre de voir quels points doivent être modifiés selon les professeurs.

Départ de Mme Emilie Mariat-Roy , parent d'élève à 19h30

b. Question des parents sur l'organisation des voyages (pour vote)

Les parents d'élèves ont soumis la question suivante à l'ordre du jour du CA :

Les représentants de parents d'élèves ont été sollicités l'an dernier pour voter des voyages pour les 2009, les 2011, les 2012. Mais pas les 2010 et nous craignons que cette nouvelle année scolaire privilégie encore les autres cohortes ou seulement les cohortes SI et LCE ou encore les élèves ayant des activités avec l'association sportive du collège ou ceux ayant des options différenciantes.

Au niveau des voyages scolaires et sorties scolaires sur 1 ou plusieurs jours, alors que le discours de l'équipe de direction a toujours été qu'il faudrait que chaque élève ait pu avoir la possibilité de s'inscrire à un voyage ou sortie au cours de ses 4 années passées au collège, pourquoi la génération 2010 semble avoir été exclue de cette volonté ?

M Roig montre à l'écran l'extrait du Bulletin Officiel du 29/06/2023 portant sur l'organisation de séjours qui « encourage l'organisation [de] séjours » sur la période de « scolarité obligatoire » c-a-d jusqu'à 16 ans (et donc y compris au lycée) . Mais il est bien précisé qu'il n'y a pas d'obligation de voyage et pas d'obligation que ce soit sur la période « collège ».

Concernant le budget, le collège n'a pas subi d'écroulement budgétaire pour 2025 mais M Roig précise qu'il n'y a pas de financement prévu pour plusieurs voyages importants. Par ailleurs, le collège rappelle que sur 2023-2024, il a été difficile de « remplir » le voyage de surf en 5^{ème}, pour le voyage en Normandie en 3^{ème} et celui en Bourgogne. Or ces voyages ont coûté une somme non négligeable en frais pour les accompagnateurs. Même si M Roig se montre favorable à un projet de « gros voyage », le collège ne peut en financer qu'un seul.

Par ailleurs, M Roig explique qu'il ne peut pas non plus obliger les professeurs à organiser des voyages et séjours. Ce sont souvent les professeurs d'Histoire géo, de langue, qui organisent ces voyages mais ils peuvent aussi vouloir faire des pauses certaines années.

**Procès verbal
de la séance du Conseil
d'Administration
du 5 novembre 2024**

M. Rousseau rappelle qu'il faut que le voyage ou séjour constitue un vrai projet pédagogique, que ce n'est pas du tourisme. C'est une responsabilité très importante et une lourde charge de travail de tout organiser. Il faut par ailleurs dégager le temps pédagogique pour toute une cohorte. Déplacer, loger, 150 élèves est devenu très compliqué et c'est presque inenvisageable de le faire en Angleterre pour 150 élèves, à la fois pour des questions financières que matérielles.

Les parents d'élèves comprennent tous ces arguments mais rappellent que ce sont souvent les élèves ayant des options, des activités annexes qui sont destinataires de ces séjours. Celui qui ne fait pas ces options ou activités aura moins de chance de se voir proposer de participer à ces séjours.

M Roig répond que même s'il n'y a aucune obligation et qu'il n'y a rien d'automatique, cela fait aussi partie du « package » lié à ces options (ex : pour les musiciens de l'orchestre ou pour les élèves de la section européenne et la section internationale).

Il rajoute en expliquant que le CA est souverain pour accepter ou refuser ces projets de voyage.

c. Sortie « Orchestre » à Romorantin en partenariat avec la classe CHAM de Jeanne d'Arc (pour vote)

Proposition de sortie pour les élèves de l'orchestre : 4 jours à Romorantin (avec les élèves musiciens du collège Jeanne d'Arc) : 20 élèves / 1 accompagnateur

Coût par participant : 176,10 euros (le collège prenant en charge la participation du professeur)

A l'issue, vote pour la sortie à Romorantin

Votants	20	Exprimés	20	Abstentions	2	Pour	18	Contre	0
----------------	-----------	-----------------	-----------	--------------------	----------	-------------	-----------	---------------	----------

La sortie « Orchestre » à Romorantin est approuvée.

d. Voyage en Angleterre (pour vote)

M.Roig explique que ce voyage est monté depuis quelques semaines et est en lien avec la section euro et la section internationale. Il est proposé aux 3^{èmes} en priorité, ce qui était la piste privilégiée de donner priorité aux 3èmes.

Proposition : 50 élèves / 5 accompagnateurs / 5j / coût par participant : 440,49 euros (et donc les frais des accompagnateurs sont pris en charge par le collège : 449,49X5)

A l'issue, vote pour le voyage en Angleterre

Votants	20	Exprimés	20	Abstentions	3	Pour	14	Contre	3
----------------	-----------	-----------------	-----------	--------------------	----------	-------------	-----------	---------------	----------

Le voyage en Angleterre est approuvé.

**Procès verbal
de la séance du Conseil
d'Administration
du 5 novembre 2024**

e. Journée de l'Orientation : mardi 10 décembre

Comme chaque année, dans le cadre du parcours Avenir et de l'information sur l'orientation, la direction du collège invite les proviseurs et responsables pédagogiques des CFA et MFR à venir rencontrer les élèves de 3èmes puis les parents d'élèves. L'organisation est la suivante :

- Après-midi : rencontre élèves de 3^e et proviseurs de 15h30 à 17h30
- Soirée de rencontre parents/es proviseurs à 18h : (un proviseur de Lycée Général et Technologique et un de lycée professionnel)
-

f. Forum des valeurs de la république : jeudi 12 décembre

Mme Barzacq explique que dans le cadre du parcours Avenir et du parcours citoyen, des interventions sont proposées 1 h par classe avec comme objectif la promotion des métiers de la police, des armées, la gendarmerie, les pompiers, la Protection Juridique de la Jeunesse

(Monsieur Roig précisant ces stands sur ces métiers sont bondés au salon de l'orientation en janvier, et que donc l'établissement les invite à venir au collège).

g. Calendrier des Journées Portes ouvertes (JPO) : disponible sur Pronote fin novembre

Les 4^e seront fortement incités à aller à certaines JPO : ils sont sur une année « sans pression », et c'est une bonne occasion d'aller s'informer directement dans les lycées.

h. Mise en place des EPI en vue de l'épreuve Orale du DNB

M.Roig explique qu'une nouvelle organisation est proposée pour l'oral du DNB. Les élèves doivent travailler sur un EPI (**Enseignement Pédagogique Interdisciplinaire**) durant l'année qui peut servir de support à l'oral. L'organisation proposée est la suivante :

Les professeurs par disciplines sont en train d'affiner la liste des sujets proposés

- Communication des sujets avant le 15 novembre
- Choix des sujets avant le 25 novembre
- Attribution d'un référent par élève : suivi renforcé + développement des compétences de recherche en CDI
- Remettre le plan détaillé de son EPI avant les vacances de février
- Préparation à l'oral : de fin février à début mai.

Mme Vernay fera pour chaque classe une séance sur l'utilisation de l'Intelligence Artificielle sur la 1^{ère} séance de travail car certains élèves vont forcément utiliser ces techniques. Il vaut mieux cadrer la façon d'utiliser ces « Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ».

Etablissement : 0450053n

Collège Jean DUNOIS

23 rue de Coulmiers

45000 ORLEANS

N° de séance : 1

**Procès verbal
de la séance du Conseil
d'Administration
du 5 novembre 2024**

Autres informations :

i. Oral blanc : 1^{er}, 2 ou 3 avril 2025

j. Remise des diplômes du DNB aux anciens 3^{es} : lundi 2 décembre à 17h45

Prochain CA : le mardi 26 novembre sur le budget.

L'ordre du jour étant traité, la séance est levée à 20h20.

Le secrétaire de séance, Samuel GIROD

Le Président, M ROIG